



**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE
NOTRE DAME DE MONTAUBAN**

M.R.C. MÉKINAC

Règlement #2019-365

*Règlement décrétant la tarification des différents services municipaux
à partir de 2019*

AVIS DE MOTION DONNÉ: 8 mars 2019
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 8 mars 2019
ADOPTION DU RÈGLEMENT: 12 avril 2019
AVIS DE PROMULGATION: 16 avril 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre Dame de Montauban, M.R.C. Mékinac tenue le 12^e jour d'avril 2019, à 19 H 30 au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE : Monsieur Serge Deraspe

MESSIEURS LES CONSEILLERS: Donald Dryburgh

MESDAMES LES CONSEILLÈRES : Martine Frenette
Marjolaine Morasse
Diane Du Sablon
Ginette Bourré
Guylaine Gauthier

Tous membres du conseil et formant quorum.

Était également présente madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 mars 2019 et qu'un projet de règlement y a été présenté;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard 3 jours juridiques avant la séance et tous les membres présents du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le règlement #2019-365 *décrétant la tarification des différents services municipaux à partir de 2019* soit adopté et que le Conseil statue et décrète ce qui suit:

Article 1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour but d'établir une tarification afin de financer certains biens, services et activités de la Municipalité de Notre-Dame de Montauban à compter de l'année 2019.

Article 2. Tarification des différents services municipaux

Les tarifs applicables par les différents services municipaux sont ceux apparaissant à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3. Comptes en souffrance

Tout compte en souffrance pour la tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban après échéance porte intérêt au taux de 11 % par année auquel s'ajoute une pénalité de 5% l'an. Advenant le non-paiement dans les délais prévus, le secrétaire-trésorier peut les prélever avec dépens par les moyens prévus par le *Code municipal du Québec*.

Article 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Serge Deraspe
Maire

Pascale Bonin
Directrice générale

ANNEXE A
Tarifs applicables par les différents services municipaux

PHOTOCOPIES ET AUTRES	TARIF
Photocopie noir et blanc recto Photocopie noir et blanc recto-verso Photocopie couleur recto Photocopie couleur recto-verso Copie numérisée Télécopie - appel local Télécopie - appel interurbain	0.30\$ 0.35\$ 0.50\$ 0.60\$ 0.25\$ Gratuit 1.30\$ + frais interurbains
JOURNAL L'ÉVEIL	TARIF
Envoi mensuel par la poste Publicités <ul style="list-style-type: none"> • Petites annonces • Carte d'affaires • ¼ de page • ½ page • Page complète 	20\$/an 2\$/1 mois et 12\$/6 mois 6\$/1 mois et 25\$/6 mois 12\$/1 mois et 50\$/6 mois 24\$/1 mois et 100\$/6 mois 48\$/1 mois et 200\$/6 mois
LOCATION DE SALLES ET AUTRES	TARIF
Hébergement aux loisirs Salle des loisirs ou centre municipal Tables pliantes Chaises	30\$/personne/nuit, taxes en sus 90\$, ménage inclus, taxes en sus 1\$/table 0.25\$/chaise
LOCATION ARÉNA	TARIF
Salle et glace pour 1h30 Glace pour 1h00 Glace pour 1h30 Tables (bancs inclus) Bancs Publicités <ul style="list-style-type: none"> • Panneau au casse-croûte 1x2 • Panneau au casse-croûte 3x4 • Zamboni 4x8 • Panneau côté patinoire 3x8 	225\$, taxes incluses 135\$, taxes incluses 175\$, taxes incluses 5\$/table 2\$/banc 50\$/taxes incluses 100\$/taxes incluses 200\$/taxes incluses 250\$/taxes incluses
LICENCE DE CHIENS	TARIF
1 chien Plus de 3 chiens	5\$/an 20\$/an
REPLISSAGE D'UN CAMION CITERNE	TARIF
Durant les heures de bureaux En dehors des heures de bureau	50\$ 100\$
REPLISSAGE D'UNE PISCINE AVEC CITERNE	TARIF
Durant les heures de bureaux En dehors des heures de bureau	50\$/citerne 100\$/citerne
BOÎTE DE SERVICE OUVERTURE/FERMETURE	TARIF
Durant les heures de bureaux En dehors des heures de bureaux	10 \$ par opération 50 \$ par opération
UTILISATION DU PERSONNEL ET DE LA MACHINERIE	TAUX HORAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • Inspecteur en bâtiment et en environnement • Responsable des travaux publics • Manœuvre • Outils mécanisés (scie à béton, scie à chaîne, etc...) • Camion 	50 \$ 45 \$ 30 \$ 60 \$ avec opérateur 80 \$ avec opérateur

